



Les MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES au Québec

Compost, digestat, cendre, boue d'épuration des eaux usées... Que fait-on de toutes ces matières ayant des propriétés bénéfiques pour nos sols et nos plantes?

Des milliers de tonnes de matières résiduelles ayant des propriétés fertilisantes (MRF) sont générées chaque jour au Québec. Toutes ces matières doivent être gérées : on doit les éliminer ou les valoriser.

Exemples de matières résiduelles ayant le potentiel d'être valorisées par épandage :

- *Résidus alimentaires*
- *Résidus verts (feuilles, retailles de jardin, etc.)*
- *Boues d'épuration d'eaux usées municipales, agroalimentaires, papetières, etc.*
- *Cendres de bois*

Les bienfaits de la valorisation des MRF

L'élimination des matières organiques est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à la gestion des matières résiduelles. Par ailleurs, les sites d'enfouissement ont une capacité limitée et les projets d'agrandissement font face à d'importants enjeux environnementaux et d'acceptabilité sociale. Les incinérateurs font aussi face à des défis similaires. Pourtant, 45 % des matières éliminées au Québec sont des matières organiques; elles ont donc le potentiel d'être valorisées par retour au sol. Cette valorisation présente de nombreux avantages environnementaux. En effet, en réintégrant ces matières au sol, on recycle des nutriments, ce qui permet de réduire le recours à d'autres engrais, dont l'extraction, la fabrication et le transport émettent beaucoup de GES et dont les gisements s'épuisent de plus en plus. On retourne également du carbone dans nos sols, ce qui permet d'en préserver la qualité et de soutenir la pérennité de l'agriculture au Québec. Ainsi, c'est toute la société québécoise qui gagne lorsqu'on valorise davantage nos MRF.

Qu'entend-on par « valorisation » des MRF?

Quand on parle des matières recyclables, on voit facilement qu'une bouteille d'eau en plastique sera valorisée lorsque le plastique entrera dans la fabrication d'un nouvel objet en plastique.

Pour valoriser les matières végétales, qui ont poussé grâce au sol, il faut les retourner au sol en les épandant, que ce soit dans un champ agricole, une plantation sylvicole ou une plate-bande, pour restaurer le couvert végétal d'une mine désaffectée, ou pour tout autre usage bénéfique.

Il s'agit là de bons exemples d'économie circulaire.

L'encadrement de la valorisation des MRF

Cela étant dit, toute MRF n'est pas bonne à épandre au sol. Pourquoi? Parce qu'elle peut contenir des contaminants qui porteraient atteinte à la qualité de l'environnement. C'est pourquoi le gouvernement du Québec balise les activités de recyclage des MRF. Avant d'être épandue, toute MRF doit respecter des critères de qualité. En effet, des teneurs maximales

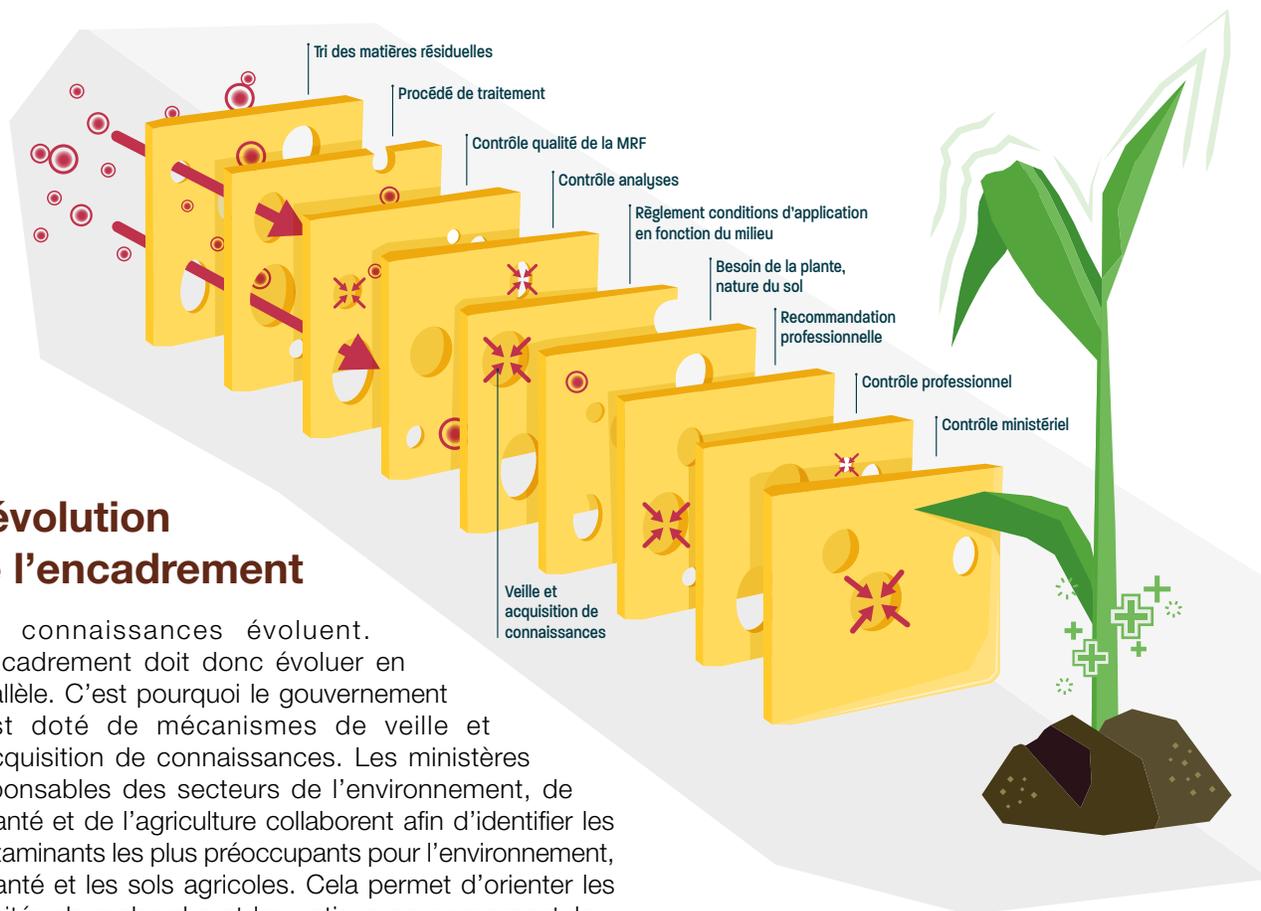
sont prescrites pour quatre classes de contaminants :

- Contaminants chimiques (ex. métaux);
- Pathogènes;
- Corps étrangers (ex. plastiques, objets tranchants);
- Odeurs.



Ensuite, des balises sont imposées selon les teneurs mesurées. Par exemple, une matière plus odorante sera épanchée plus loin des habitations, alors qu'une autre contenant des matières fécales humaines ne pourra être épanchée sur des cultures destinées à notre alimentation. Dans tous les cas, il existe un seuil de contamination maximale qui ne peut pas être dépassé. Si une matière dépasse un seuil, il faudra la traiter pour abaisser ses teneurs en contaminants sous le seuil en question ou l'éliminer. Ces critères permettent d'empêcher l'accumulation de contaminants dans les sols, par exemple, le cadmium ou le plomb.

Il s'agit là de quelques barrières de sécurité entourant les activités de valorisation des MRF. Selon une approche de gestion du risque reconnue, l'addition de barrières de sécurité limite les risques environnementaux. Une mesure seule permet rarement une gestion optimale du risque : c'est leur synergie qui le permet.



L'évolution de l'encadrement

Les connaissances évoluent. L'encadrement doit donc évoluer en parallèle. C'est pourquoi le gouvernement s'est doté de mécanismes de veille et d'acquisition de connaissances. Les ministères responsables des secteurs de l'environnement, de la santé et de l'agriculture collaborent afin d'identifier les contaminants les plus préoccupants pour l'environnement, la santé et les sols agricoles. Cela permet d'orienter les priorités de recherche et les actions gouvernementales. Ces actions ne consistent pas toujours en l'imposition de nouveaux seuils ou de nouvelles analyses. Au contraire, le moyen le plus efficace de réduire la concentration de certains contaminants dans l'environnement est la réduction à la source. C'est ainsi que, constatant les dangers du plomb pour la santé, plusieurs mesures ont été mises en place depuis les années 1970 pour en diminuer l'usage dans les produits de consommation, comme les peintures et l'essence. Cela a permis de diminuer les concentrations de

plomb dans l'environnement. De la même façon, la mise en place de filières de récupération et la sensibilisation des citoyens à l'importance de se défaire adéquatement de leurs huiles usées, de leurs galons de peinture, de leurs piles et batteries, de leurs appareils électroniques, etc., a diminué les teneurs en métaux comme le cadmium et le plomb dans les MRF. Ainsi, il faut considérer chaque filière dans sa globalité afin d'agir au bon niveau, de manière à optimiser les gains sociaux et environnementaux.